

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 30/12/2025 - B2025/074404 - 2009 B 00577 - 510 177 728 - A.G MOTORS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	6 400		6 400	6 400
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	1 200	1 200		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	9 259	9 214	45	585
	Autres immobilisations corporelles	5 863	5 531	332	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	16 322	15 945	377	585
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	2 221		2 221	2 000
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	623		623	57
	Autres créances	4 215		4 215	4 400
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	5 823		5 823	10 946
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	12 883		12 883	17 403
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		35 605	15 945	19 660	24 389

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres fonds propres	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 681	1 681
	Résultat de l'exercice	1 056	5 550
	Subventions d'investissement		
Provisions	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	11 537	15 231
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Provisions	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 220	3 265
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 111	5 355
	Dettes fiscales et sociales	251	226
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	542	312
	Total des dettes	8 123	9 158
DETTES (1)	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes		
DETTES (1)	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	19 660	24 389
DETTES (1)	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 055,83	5 549,99
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 123	9 158
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

TRACKER SYSTEM

SARL A.G. MOTORS

83 Rte de Genas 69120 VAULX EN VELIN

Tél. 09 86 73 75 03

RCS 510 177 728

Certifié conforme à l'original

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	5 426		5 426	6 773
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	9 722		9 722	13 691
	Montant net du chiffre d'affaires	15 148		15 148	20 464
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			69	10
	Total des produits d'exploitation (1)			15 217	20 474
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			313	2 717
	Variation de stock			(221)	(1 900)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			12 855	12 757
	Impôts, taxes et versements assimilés			606	599
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			544	751
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			14 097	14 924
	RESULTAT D'EXPLOITATION			1 120	5 550

TRACKER SYSTEM

SARL A.G. MOTORS

83 Rte de Genas 69120 VAILLEX-EN-VELIN

TEL 09 86 73 75 03

RCS 510 277 728

Certific conforme à l'original

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 120	5 550
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 120	5 550
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	32	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	32	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(32)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		32	
TOTAL DES PRODUITS		15 217	20 474
TOTAL DES CHARGES		14 161	14 924
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 056	5 550

TRACKER SYSTEM

SARL A.G. MOTORS

83 Rte de Gonas 69120 VAULX EN VELIN

Tél 09 86 73 75 03

RCS 510 177 718

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Certific conforme à l'original

A.G MOTORS

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000.00 euros

Siège social : 83 route de Genas 69120 Vaulx en Velin

510 177 728 RCS LYON

APPROBATION DE COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2024

CONTENU :

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024.
- Rapport spécial du gérant.
- Procès-verbal d'assemblée générale 19 décembre 2025.

A.G MOTORS
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000.00 euros

Siège social : 83 route de Genas 69120 Vaulx en Velin
510 177 728 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS le 31 décembre 2024

Monsieur Jean-Claude AVERSA, gérant de la société A.G MOTORS, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

1) ACTIVITE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 15 217 euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 14 097 euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Achats de marchandises pour 313 euros,
Autres charges externes pour 12 855 euros,
Dotations aux amortissements 544 euros,
Dotations aux provisions 0.00 euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 1 120 euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

JCA

18/1

2) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

3) EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre activité reste stable depuis le début de l'exercice, nous espérons cependant réaliser un résultat positif.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les comptes de l'exercice font ressortir un bénéfice de 1 120 euros.

Ce résultat pourrait être affecté de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 120 euros serait reporté à nouveau en totalité.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies de CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

En applications des dispositions des articles 50 de la loi du 24 juillet 1966 et 42-2 du décret du 23 mars 1967, nous relatons les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions des associés.

Le gérant



A.G MOTORS
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000.00 euros

Siège social : 83 route de Genas 69120 Vaulx en Velin
510 177 728 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des dispositions des articles 50 de la loi du 24 juillet 1966 et 42-2 du décret du 23 mars 1967, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre du gérants.

Monsieur Jean-Claude AVERSA, gérant n'a pas perçu de rémunération au cours de l'exercice écoulé, a perçu le remboursement sur justificatif de ses frais de déplacements et de représentation engagés pour le compte de la société.

Le Gérant



A.G MOTORS
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000.00 euros

Siège social : 83 route de Genas 69120 Vaulx en Velin
510 177 728 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

DU 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 19 décembre, au siège social,

Monsieur Jean-Claude AVERSA
demeurant 21, Place Saint Clair 34300 Agde propriétaire de 250 parts de 16 euros.

Madame Valérie MARTINEZ
demeurant 25, Chemin du Laquay 69200 Vénissieux propriétaire de 250 parts de 16 euros.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Jean-Claude AVERSA, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- La mention des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

JCA

VM

PREMIERE DECISION

Les associés approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 1 120 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Les associés rappellent qu'il n'a pas été distribué de dividende sur l'exercice 2022.

qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre de l'exercice au 31 décembre 2023, soit 9.50 euros pour chaque part.

Les associés décident que bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 120 euros serait reporté à nouveau en totalité.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 50, al. 3, de la loi du 24 juillet 1966, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et les associés, savoir : néant

QUATRIEME DECISION

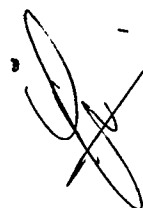
Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

J-Claude AVERSA

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Valérie MARTINEZ

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'V' shape with a horizontal crossbar and a vertical stroke extending downwards.